

LITURGIE ET DISCIPLINE

DE L'ALTÉRATION DES FORMULES DE PRIÈRES INDULGENCIÉES

On a demandé à Rome si les formules de prières enrichies d'indulgences par le Saint-Siège, perdent ces indulgences si on y fait quelque changement ?

Par un décret du 22 juin 1916, le Saint-Office déclare que les formules de prières, louanges, invocations et autres, perdent absolument les indulgences qui leur sont appliquées par toute addition, réduction ou interpolation.

Le décret fait remarquer que ces formules enrichies d'indulgences, ayant été soumises à un examen sérieux, ce serait un manque de respect et undanger, allant facilement jusqu'à l'abus, d'enlever, d'ajouter ou de changer tant soit peu le sens primitif.

ORAIISON APRÈS LES LITANIES DE LA SAINTE VIERGE

Q. — Aux prières du mois du Rosaire, j'ajoute, après les litanies de la Sainte Vierge, l'oraison de l'office pour la fête du Saint-Rosaire. De passage chez un confrère, je m'aperçois que c'est l'oraison *Concede* qu'il récite. *Quid ?*

R. — D'après l'édition typique du Rituel Romain, publié par ordre de Pie X, il y a, à la fin des litanies de la Sainte Vierge, quatre formules, *pro temporis diversitate* : celle du temps où nous sommes présentement est le verset *Ora pro nobis sancta...* et l'oraison *Concede*.

Il semble donc que votre confrère est plus en règle que vous.

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Les fêtes du Troisième Centenaire de l'établissement de la Foi au Canada. — Lundi et mardi, les 16 et 17 octobre, des fêtes imposantes ont marqué, à Québec, la célébration du Troisième Centenaire de l'Etablissement de la Foi au Canada par les Récollets Denys Jamet, Jean Dolbeau, Joseph Le Caron et Pacifique Duplessis, arrivés à Québec, avec Champlain, en juin 1915.

Ces fêtes ont été dignes du grand anniversaire commémoré si heureusement, en ces deux jours, par le peuple canadien. L'Eglise, l'Etat, et toutes les classes de notre société ont tenu à rendre hommage, dans un accord unanime et touchant, à la mémoire glorieuse de nos premiers missionnaires.

Les fêtes ont débuté lundi matin, par une messe pontificale célébrée par S. E. le Cardinal Bégin, à la Basilique.